

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Présent-e-s

Bureau :	DOURNOW	David	UDC	Président
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} vice-président
	UM	Esther	Ve	2 ^e vice-présidente
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BILLET	Isabelle	MCG	
	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC-VL	
	BROCARD	Eric	PS	
	BUCHER	Denis	Ve	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS (dès 18h40)	
	FABRE	Michel	PS	
	FERATI	Bektesh	UDC	
	FONTANINI	Marco	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	HUSANOVIC	Sanida	MCG (dès 18h35)	
	ISWALA	Placide	PS	
	LORENTZ	Sébastien	PLR	
	LOUREIRO	Daniel	PS	
	MAKOLLI	Albion	PLR	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	SANCHEZ	Francisco	PS	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SEEGER	Pascal	PDC-VL	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC-VL	

Excusés :	CLERC	Tobias	PDC-VL	1 ^{er} secrétaire
	GAETANINO	Marco	UDC	
	NOBS	Cyril	UDC	
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve	
	SCANDURRA	Alessandro	PDC-VL	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG Mouvement des citoyens genevois PS Parti socialiste
 PDC-VL Parti démocrate-chrétien – Vert'libéraux UDC Union démocratique du centre
 PLR Parti libéral-radical Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Francisco Sanchez (PS) en remplacement de Mme Badia Luthi (PS), démissionnaire.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Nomination du/de la président-e de la commission coopération et solidarité internationales en remplacement de Mme Badia Luthi (S), démissionnaire.
6. Nomination d'un-e délégué-e à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité en remplacement de Mme Badia Luthi (S), démissionnaire.
7. Délibération n° 2021-24a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 4'680'000.-** destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la Place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse. **Rapport de la commission Cœur de Cité ad hoc** (M. Amato, Ve).
8. Délibération n° 2021-21a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 3'400'000.-** destiné à l'étude et à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel et l'étude pour les travaux de la rue du Cardinal-Journet. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (P. Iswala, S).
9. Motion n° 2021-09 présentée par Fabien Grognez et Sébastien Lorentz, au nom du parti Libéral-Radical de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités pour la poursuite des activités du manège de Meyrin.
10. Pétition n° 2021-04 demandant l'attribution des anciens locaux du Meyrin FC à l'association Corner.
11. Rapport de la déléguée au journal Meyrin Ensemble (E. Um).
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.

M. Dournow, président, ouvre la séance à 18h30. Il procède aux salutations d'usage. Il rappelle aux membres du Conseil municipal de déposer leurs propositions individuelles et questions relativement tôt auprès du Bureau car celui-ci propose de traiter l'ensemble de l'ordre du jour avant de procéder au repas. Il rappelle également que les objets politiques pour la prochaine séance du Conseil municipal devront être remis au plus tard au secrétariat général le 12 janvier 2022 à minuit. Il souligne en outre que le Code de bonne conduite et d'éthique des élus doit être respecté.

M. Dournow indique ensuite que le Conseil municipal, le Conseil administratif et l'administration présentent leurs sincères condoléances à Mme Adriana Schweizer, qui a récemment perdu sa maman. Il excuse enfin l'absence de Mmes Tschudi et Saratsiotis et de MM. Nobs, Scandurra et Gaetanino ainsi que l'arrivée tardive de Mmes Husanovic et Dimopoulos.

* * *

1. Assermentation de M. Francisco Sanchez (PS) en remplacement de Mme Badia Luthi (PS), démissionnaire

M. Dournow lit en premier lieu la lettre de démission de Mme Lüthi :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s du Municipal et de l' Administratif,

Suite à ma nouvelle fonction de députée attirée, je suis dans le regret de vous soumettre ma démission pour la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2021 à 18h30.

C'est autant avec un grand honneur que je prends ma nouvelle fonction, autant avec une grande émotion que je quitte le Conseil municipal où j'ai siégé durant dix ans. Une décennie où j'ai eu énormément de plaisir à porter la voix des Cointrinois.e.s et des Meyrinois.e.s avec la couleur du parti socialiste.

Je saisis cette opportunité pour souligner ma satisfaction d'avoir mené la mission que notre collectivité m'a confiée, avec conviction et détermination pour défendre leurs intérêts et nourrir les débats avec des réflexions pragmatiques. Mais ma lutte ne s'arrête pas là, elle se prolonge afin de mener le même travail au sein du Grand Conseil en plaidant toujours pour la solidarité et pour la justice sociale avec les mêmes valeurs socialistes. Je reste persuadée que ça sera de même pour mon camarade qui me succédera et à qui je souhaite une bonne continuation dans notre lutte. Par la même occasion, je tiens à témoigner de ma gratitude envers mon groupe socialiste du Conseil municipal ainsi que ma section de Meyrin-Cointrin. Je leur dis merci pour avoir mené ensemble notre combat par l'engagement précieux de chacune et chacun. Merci pour tout le travail fourni qui a mené à notre belle victoire pour la législature en cours.

Je profite également d'adresser mes vifs remerciements au Conseil administratif pour son dévouement exceptionnel, plus particulièrement en cette période rendue

difficile par la situation sanitaire. Je le félicite également pour son programme et sa vision fédératrice qui reflète une bienveillance pour le bien de la collectivité en dépit de la différence de la représentation politique. J'associe à mes remerciements les collaboratrices et les collaborateurs de la Commune qui fournissent un travail formidable pour assurer la qualité des prestations procurées.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller.ère.s du Municipal et de l'Administratif à l'expression de mes respects dévoués. »

Badia Lüthi

M. Dournow invite ensuite l'assemblée à se lever pour procéder à l'assermentation de M. Francisco Sanchez ; il lui explique la procédure. M. Sanchez devra lever la main droite et dire "je le jure" ou "je le promets" à la fin de la lecture de la prestation de serment qu'il lui énonce :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

« Je le jure » répond **M. Sanchez**.

[Applaudissements].

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Dournow indique avoir reçu une lettre de démission de M. Squillaci et précise que ce dernier fera un discours en fin de séance ; il lit le contenu de ce courrier :

« Madame, Monsieur,

Par la présente je tiens à vous faire part de ma démission du poste de conseiller municipal de la ville de Meyrin au dimanche 16 janvier 2022.

Je reste à votre disposition le cas échéant.

En vous remerciant par avance de votre confirmation concernant la bonne réception de cette dernière, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations. »

Nicola Squillaci

M. Dournow précise ensuite que des étoiles de Noël sont à disposition de chaque conseiller municipal et qu'ils pourront venir les chercher à l'issue de la séance. Il indique avoir reçu plusieurs courriers de divers groupements liés au manège de Meyrin ; il se propose de lire celui résumant le mieux la teneur des différentes missives,

rédigé par Mme Eveline Renevey pour le groupement des Cavaliers et Amis du manège de Meyrin et datant du 29 novembre dernier :

« *Monsieur le Président du Conseil municipal,*

Mesdames les Conseillères municipales.

Messieurs les Conseillers municipaux.

L'échéance de 2026, signifiant la fin du bail entre la Commune de Meyrin et la Société coopérative de l'école d'équitation de Meyrin approche et, en tant que cavalières et cavaliers du manège depuis de nombreuses années, nous nous inquiétons beaucoup quant à l'avenir de ce beau centre équestre.

Nous avons choisi de monter à cheval dans ce manège pour des raisons bien précises :

- *Les chevaux sont particulièrement bien soignés, travaillés et surveillés si bien que les vétérinaires ne sont que rarement sollicités. Fernando Monteiro, gérant du Manège de Meyrin depuis 2004, ainsi que Séverine Dafflon, sa compagne, ont fait du bien-être des chevaux leur priorité. Leur sérieux et leur professionnalisme ne sont plus à démontrer. Et même si une partie des parcs n'existent plus depuis la construction de l'écoquartier des Vergers, les responsables du manège, ainsi que leur personnel qualifié et appliqué, veillent à ce que tous les chevaux et poneys aient suffisamment de mouvement.*
- *Les cours d'équitation donnés par Fernando Monteiro et Séverine Dafflon, qui bénéficient d'une large culture équestre, sont excellents. Ces deux formateurs sont épaulés par une jeune écuyère professionnelle et des apprenties capables et motivées. Des stages d'équitation ont lieu durant toutes les vacances scolaires, ce qui permet aux enfants, soit de s'initier à ce sport passionnant, soit d'améliorer rapidement leur niveau d'équitation tout en passant de très belles vacances. Des concours inter-manèges sont organisés plusieurs fois par année, ce qui donne la possibilité aux jeunes cavaliers de se mesurer aux élèves d'autres manèges et qui augmente ainsi leur motivation.*
- *Plus de 200 enfants et adultes ont choisi d'exercer leur sport favori à proximité de leur lieu d'habitation. Cette activité offre aux cavaliers ce contact si précieux et bienfaisant avec le cheval. Mais elle demande aussi un engagement vis-à-vis de l'animal, de soins et de l'application. La pratique de l'équitation développe également la concentration, la patience, la détermination et le courage, valeurs très importantes pour la suite du parcours de vie des cavalières et cavaliers.*
- *Le Club hippique de Meyrin, présidé depuis peu par Sandra Fivien, organise toutes sortes d'activités liées au cheval et qui sont fort appréciées de tous. Le comité du Club est à l'écoute des besoins des cavaliers et soutient tout particulièrement les jeunes, notamment financièrement, afin qu'ils puissent accéder plus facilement aux stages d'équitation et autres activités équestres. Le Club hippique de Meyrin se préoccupe depuis plusieurs années déjà de l'avenir du manège. Myriam Girardet, présidente du Club durant de nombreuses années jusqu'au printemps dernier, avait à plusieurs reprises adressé des requêtes à la commune de Meyrin afin qu'une solution permettant la continuité des activités de ce centre équestre puisse être trouvée. Des études ont été faites par la Commune, notamment le déménagement du manège dans l'une*

ou l'autre ferme ou domaine situés sur le territoire de Meyrin. Mais la réalisation de ces projets, pour diverses raisons, s'avère difficile.

- Entretiens, durant toutes ces années, le responsable du Manège de Meyrin et son équipe ont considérablement amélioré les infrastructures et rendu le bâtiment plus accueillants. Lors de la rénovation du paddock extérieur, le Manège de Meyrin a reçu le soutien financier de la Fondation meyrinoise du casino que nous remercions encore vivement.*
- Ce centre équestre est très bien géré du point de vue des soins aux chevaux, des cours d'équitation et de l'organisation générale. Mais ce beau manège, situé au cœur de la ville, est avant tout un lieu plein d'énergie où l'on se sent bien. C'est également une oasis où petits et grands peuvent venir se promener, se ressourcer et se distraire en observant les chevaux, les poneys, les chevaux de bois ou encore les nombreux oiseaux que Fernando Monteiro a installés dans une grande volière qui fait la joie de tous les visiteurs.*

Vous l'aurez compris, nous sommes très attachés à cet endroit, et c'est la raison pour laquelle Fernando Monteiro et Séverine Dafflon ainsi que nous, cavalières et cavaliers de longue date, amis et utilisateurs du manège souhaiterions pouvoir conserver ce havre de paix et poursuivre nos activités équestres dans ce beau centre hippique de Meyrin tel qu'il se présente actuellement.

Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs, nous vous prions instamment de bien vouloir étudier notre requête et d'accéder à notre demande de prolongement du droit de superficie pour une durée de 5 ans au minimum.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées. »

*Pour le groupement des Cavaliers
et Amis du Manège de Meyrin
Eveline Renevey*

M. Dournow propose de renvoyer le traitement de ces courriers au point 9 de l'ordre du jour concernant la motion 2021-09.

[La suite à donner à ces courriers ne sera néanmoins pas abordée lors du traitement du point 9.]

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Nouveau responsable du service de l'environnement dès le 1^{er} janvier 2022 et départ en retraite du titulaire actuel au 31 décembre 2021

Nous vous informons de l'arrivée de Monsieur Vincent Desprez au 1^{er} janvier 2022. Il succèdera à notre collègue Olivier Chatelain, dans le cadre de son départ en retraite au 31 décembre 2021.

Au bénéfice notamment d'un diplôme d'architecte paysagiste de l'Ecole d'ingénieurs HES Lullier de Genève, d'une licence d'aménagement du territoire et d'urbanisme de l'Université de Strasbourg, Monsieur Desprez a commencé son parcours professionnel auprès du Service des parcs et promenades de la ville de Neuchâtel, où il a travaillé en tant qu'architecte du paysage de 1990 à 1994. Par la suite, et ce jusqu'en 2016, il a enseigné auprès de la Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture de Genève, en qualité de Professeur HES, responsable de la filière « Architecture du Paysage ».

Depuis septembre 2016, Monsieur Desprez occupe la fonction de chef de service des parcs, forêts et domaines auprès de la ville de Neuchâtel, assurant la conduite d'environ 90 collaborateurs. Il occupera son nouveau poste avec un taux d'activité de 95%, conservant ainsi une petite charge d'enseignement.

Nous saisissons cette occasion pour remercier Olivier Chatelain de l'engagement et la passion mis en œuvre au service de l'administration meyrinoise pendant plus de 36 ans. Olivier Chatelain est entré en fonction le 1^{er} novembre 1985 en qualité de jardinier, chef de section parcs et promenades (au service de la maintenance). Depuis 1998, il a occupé la fonction de chef de service de la maintenance, fonction devenue par la suite celle de responsable du service de l'environnement.

De par ses connaissances quasi encyclopédiques de son domaine d'activité, son enthousiasme communicatif et ses qualités de pédagogue, Olivier Chatelain a fortement contribué au rayonnement de la ville de Meyrin, par-delà les frontières cantonales.

Nous nous réjouissons d'accueillir Monsieur Desprez bientôt parmi nous et remercions d'ores et déjà chaleureusement Olivier Chatelain de son engagement et contribution à l'essor de notre Ville.

Démission du responsable de service de la culture

Monsieur Axel Roduit, responsable du service de la culture, a donné sa démission et terminera son activité auprès de la ville de Meyrin fin février 2022. Cette décision émane de son constat entre l'énergie intense à fournir pour mener à bien sa mission sans mettre en péril l'équilibre entre le temps qu'il souhaite consacrer à sa famille et celui qu'il est prêt à investir au service de la culture de Meyrin. En effet, le vote récent du Conseil municipal concernant l'octroi d'un crédit de mise en œuvre pour la relocalisation des activités du Forum entre 2022 et 2026, permet d'assurer les moyens minimaux pour réaliser la meilleure itinérance possible des équipes concernées. Durant cette phase, démarrera la construction d'un nouveau projet culturel pour Meyrin, qui devra définir l'articulation pertinente entre le retour au Forum, les acteurs qui l'animent et leurs missions, ainsi que l'espace public investi durant 5 ans de manière plus intensive.

Ce projet ambitieux met donc à mal sa décision initiale d'équilibrer vie professionnelle et vie privée.

Le Conseil administratif lui souhaite une excellente continuation et tient à le remercier vivement pour l'excellent travail accompli jusqu'à présent.

Motion n° 2021-06 présentée par Alessandro Scandurra, au nom du PDC-VL, et Denis Bucher, au nom des Vert-e-s, pour plus de sécurité et de convivialité au bas du parc des Arbères

Dans sa séance du 12 octobre 2021, le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif par voie de cette motion d'envisager de :

- garder le plan prévu en l'état sous réserve des modifications proposées ;
- remplacer les 24 places de parkings prévues par une zone de dépose minute ;
- offrir plus d'espace aux piétons, promeneurs, joggeurs avec un nombre suffisant de bancs pour nos aînés et les familles ainsi qu'à la mobilité douce ;
- s'assurer que le flux du trafic motorisé est séparé de celui des piétons pour une meilleure sécurité.

Il est rappelé au Conseil municipal que le chemin d'accès connecté à l'avenue Louis-Rendu desservait historiquement, avant la création de l'écoquartier des Vergers, une cinquantaine de places de stationnement situées entre les deux terrains de football.

Aujourd'hui, la partie basse du parc des Arbères doit servir d'accès aux équipements suivants :

- la zone sportive avec notamment les vestiaires du football, les terrains de sport, etc. ;
- la zone de pique-nique et le terrain multisport ;
- les équipements publics Vergers et la centrale SIG-CAD qui alimente le quartier.

Le projet d'aménagement des espaces publics du quartier proposait, dans la partie basse du parc des Arbères, de conserver l'accès depuis l'avenue Louis-Rendu et de conserver 24 places de stationnement en limitant l'accès au niveau du carrefour avec le chemin des Ouchettes. Une boucle de rebroussement permettant ainsi aux véhicules de repartir en sécurité, et quelques éléments de mobilier urbain (bancs, éclairage, etc.) complétaient le dispositif.

Pour donner suite à la motion n° 2021-06, le Conseil administratif a décidé d'adapter les éléments suivants :

- De réguler le trafic des véhicules sur le chemin d'accès.
- De supprimer 14 places de stationnement sur les 24 places prévues dans le projet initial d'aménagement.
- D'adapter la végétation du parc afin d'augmenter la végétalisation en gardant sa vocation de parc ouvert à tous.
- De compléter l'offre de mobilier urbain (bancs, etc.).

Il est précisé que l'accès au bas du parc des Arbères sera contrôlé au moyen d'un système de gestion par bornes automatiques. Cette gestion contrôle aussi l'accès aux 10 places de stationnement restantes.

Celui-ci permettra de rendre accessible le site aux véhicules d'entretien et de stationner tout en contrôlant le flux et cela en fonction des besoins particuliers restant à définir avec les utilisateurs et les services concernés (accès pour les personnes à mobilité réduite, place pour entraîneur, car des clubs, etc.). Le régime du stationnement devra être adapté en conséquence.

Un plan des adaptations proposées sera mis en ligne sur CMNet sous la séance du Conseil municipal du 14 décembre.

Extension et rénovation Maison Vaudagne

La pénurie des matériaux affecte, depuis le début de l'année 2021, l'ensemble des chantiers communaux. L'un des secteurs les plus touchés par ce phénomène est celui de la construction bois.

Le chantier de la Maison Vaudagne est particulièrement impacté, la structure portante de l'extension étant réalisée entièrement en bois. Cela s'est traduit par un report de la livraison de la charpente du pavillon bois à plusieurs reprises. Finalement, les éléments préfabriqués de la charpente ont été livrés avec 3 mois et demi de retard sur le planning initial.

L'importance de ce décalage est tel qu'il remet en cause l'emménagement de la Maison Vaudagne prévu initialement en été 2022.

Actuellement, l'échéancier prévoit une fin des travaux dans le courant de l'automne 2022, pour une mise à disposition des bâtiments à partir de mi-novembre. Aussi, le centre de loisirs sera pleinement opérationnel début janvier 2023, après les vacances de fin d'année.

Ces échéances ont été partagées avec le service DSE et les responsables de la Maison Vaudagne, qui en ont pris bonne note pour la programmation des activités en 2022. Le service GEB a déjà pris ses dispositions afin de prolonger l'occupation des locaux provisoirement alloués à la Maison de Vaudagne, à savoir la buvette de la salle Antoine Verchère et la rue Virginio-Malnati 7.

Covid-19, arrêt des activités scolaires à l'école des Boudines

Nous avons été informés que le DIP et la cellule du médecin cantonal ont décidé d'interrompre les activités scolaires à l'école Boudines depuis cet après-midi et jusqu'au début des vacances scolaires. Selon notre compréhension, cette décision a été basée sur le nombre de situations Covid et la présence suspectée du variant Omicron dans cet établissement.

COVID-19, les équipes de l'administration mises sous pression

La nouvelle vague épidémiologique n'épargne pas l'administration meyrinoise. La crise sanitaire dure depuis bientôt deux ans avec ses successions de mesures et contraintes édictées par la Confédération et le Canton.

Afin d'assurer et de maintenir les prestations de proximité essentielles à la population, cela demande en permanence à l'administration agilité, adaptation, ingéniosité, mais aussi efforts soutenus et redoublés. Les équipes sont mises à rude épreuve, depuis le début de la crise, en assurant la continuité de la majorité des prestations, avec parfois des effectifs touchés par le virus ou par des quarantaines imposées.

La durée et l'intensité de cette crise se font ressentir de plus en plus au sein des effectifs. Or, le devoir de l'employeur est de protéger la santé de ses collaborateurs et de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de les préserver sur la durée.

Nous avons donc pris la décision de redéfinir au fur et à mesure les priorités, qui risquent d'avoir des conséquences sur l'avancée de certains projets, ainsi que la promptitude à répondre aux sollicitations du Conseil municipal sous forme de propositions individuelles, motions ou résolutions :

1. Résolution 2016-05 relative à la mise en place d'un accrobranche au Terrain Jakob
2. Résolution 2019-03 relative à la levée des déchets après 6h00 du matin
3. Résolution 2019-05 demandant des poneys aux Vergers
4. Résolution 2020-06a concernant l'installation de ruches didactiques
5. Motion 2020-01 concernant le développement d'offres d'emploi et de stages dans l'administration pour les jeunes Meyrinois
6. Motion 2016-01 concernant la mise en place d'un parcours de disc golf à la Campagne Charnaux
7. Motion 2021-03 relative à l'égalité de genre dans l'administration meyrinoise
8. Motion 2021-04 relative à l'anonymisation des candidatures dans l'administration meyrinoise
9. Motion 2021-07 relative à la végétalisation des préaux
10. Motion 2021-08 concernant le plan quinquennal de plantation des arbres
11. Proposition 2020-13 relative à l'ouverture de la piscine du Livron pour les associations en été
12. Proposition 2020-18 concernant la mise en place de toilettes sèches sur le terrain de pétanque des Champs-Fréchets
13. Proposition 2021-07 concernant la mise en place d'une newsletter électronique pour informer des activités communales
14. Proposition 2021-14 concernant un rapport sur le marché de Meyrin-village
15. Proposition 2021-16 concernant l'inscription du projet de concours (en lien avec la délibération 2021-36) dans le Fonds énergie

Conformément à la demande de la commission de liaison, nous reviendrons vers vous avec de nouvelles échéances de traitement de ces objets.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 16 novembre 2021, réponse aux questions de MM. Grognuz, Damien Boccard et Fabre

Départ de Cristina Bovin, responsable RH

Le 16 novembre dernier, le Conseil administratif a informé le Conseil municipal du départ de la responsable des ressources humaines. Inattendu, ce départ a surpris tout le monde. C'est à regret que le Conseil administratif en a pris connaissance.

Le motif principalement exprimé par la responsable de service, à l'origine de son choix, est sa préférence sans conteste pour le droit privé. Expérience faite, celui-ci lui apparaît résolument moins contraignant et offrant une marge de manœuvre supérieure à la latitude donnée par le droit public. Au surplus, les procédures moins lourdes en droit privé se traduisent par un volume de travail moins élevé pour un responsable de service.

A noter que le recrutement du successeur de Cristina Bovin a d'ores et déjà démarré.

La stratégie de développement définie pour le service des ressources humaines en hiver 2020 sera poursuivie. Pour mémoire, elle repose sur les quatre axes suivants :

- ✓ l'évolution vers un organigramme du service conçu en pôles de compétences et de responsabilités ;
- ✓ la consolidation de la conformité légale de l'activité du service ;
- ✓ la poursuite de la documentation du service et de la clarification des flux de travail ;
- ✓ la poursuite des priorités définies pour les années 2022 et 2023.

Le Conseil administratif a donné mandat à un tiers externe, spécialiste des ressources humaines, afin de vérifier que ces axes stratégiques sont bien pensés.

Dès que le résultat du mandat sera connu, il sera communiqué lors d'une commission administration générale, qui sera réunie dans le courant du premier semestre 2022.

Séance du 17 novembre 2021, question de M. Bucher

Chantier Vergers

Le chantier au carrefour des Convergences, à l'intersection de la route de Meyrin, de l'avenue Jacob-Daniel-Maillard et de la rue des Arpenteurs, est un chantier communal sous les directives de chantier du Canton.

Le service de l'UTE, accompagné du service de la police municipale, suit les directives de chantier du Canton, mais le nombre d'étapes prévues pour la réalisation de ce carrefour complexifie les itinéraires piétons. Lors des transitions

d'étapes, des incohérences sur les itinéraires piétons ont été constatées et corrigées. La situation s'est stabilisée dès le 24 novembre, mais reste perturbée.

Durant la 1ère étape de chantier, l'itinéraire pour prendre le tram depuis le quartier des Vergers était balisé avec des panneaux bleus. Les piétons étaient obligés de passer le long du café Ciao, puis sur le trottoir de l'Hôpital de la Tour, puis le long de la Ferme de la Planche, le tout sur des passages piétons sécurisés.

Depuis le 22 novembre, l'itinéraire est toujours balisé avec des panneaux bleus. Pour prendre le tram depuis les Vergers, l'itinéraire a été simplifié et passe par la place de la Diversité. Pour les autres itinéraires, des déviations sont toujours en place, car 2 traversées piétonnes sur 4 ont été condamnées jusqu'à la fin de l'année.

Malgré les renforcements des mesures de signalétique et l'optimisation des parcours, il est à convenir que cela ne peut pas empêcher un piéton qui souhaite prendre le chemin le plus court.

Séance du 17 novembre, question de M. Halimi

Motion n° 2021-04 demandant le traitement anonyme des CV

Comme énoncé lors de la commission administration générale, réunie le mardi 29 septembre dernier, le traitement de la motion 2021-04 demandant l'anonymisation des candidatures au sein de l'administration communale est interrompue précisément depuis le début du mois de septembre en raison de l'absence maladie de la chargée de développement RH. En effet, celle-ci était active au sein d'un groupe de travail constitué de la responsable des ressources humaines et de la secrétaire générale adjointe en charge du domaine.

A l'heure actuelle, le Conseil administratif n'est pas en mesure de s'engager sur un délai de réalisation. En début d'année 2022, il reviendra par devant le Conseil municipal avec des indications calendaires plus précises au sujet des motions impliquant le service des ressources humaines.

* * *

M. Dournow demande à l'assemblée de respecter les prises de parole en silence.

5. Nomination du/de la président-e de la commission coopération et solidarité internationales en remplacement de Mme Badia Luthi (S), démissionnaire

M. Dournow demande s'il y a des candidats.

M. Fabre annonce que le groupe socialiste propose la candidature de M. Placide Iswala, lequel a toujours siégé dans cette commission depuis qu'il est au Conseil municipal et a déjà été président deux fois de cette commission, en plus d'avoir effectué des études dans le domaine du développement.

N'ayant pas d'autre candidat, **M. Dournow** félicite **M. Iswala pour son élection en tant que président de la commission coopération et solidarité internationales.**

[Applaudissements].

* * *

6. Nomination d'un-e délégué-e à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité en remplacement de Mme Badia Luthi (S), démissionnaire.

M. Dournow demande s'il y a des candidats.

M. Fabre annonce que le groupe socialiste propose la candidature de **M. Hysri Halimi**, lequel souhaite s'intéresser de plus près aux questions énergiques et de transition.

N'ayant pas d'autre candidat annoncé, **M. Dournow** félicite **M. Halimi** pour son **élection en tant que délégué à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité.**

[Applaudissements].

* * *

7. Délibération n° 2021-24a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'680'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la Place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse. Rapport de la commission Cœur de Cité ad hoc (M. Amato, Ve).

M. Amato donne lecture de son rapport :

« Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc tenue le 24 novembre 2021 sous la présidence de Mme Murciano et en présence de M. Cornuz, conseiller administratif et maire, et de M. Blondet, co-responsable du service de l'UTE et de M. Debernard, chef de projet au service de l'UTE.

M. Blondet introduit la délibération 2021-24, il précise sa joie de partager cette commission qui est l'occasion d'annoncer les premiers travaux concrets du Cœur de cité, puis de faire un point sur le projet en général.

M. Debernard présente ensuite le sujet de la délibération. Il présente le contexte général des travaux de mise en séparatif de l'assainissement des eaux. Il précise que ces travaux marquent le début de la phase opérationnelle du projet. Ils doivent être réalisés préalablement aux travaux du parking souterrain.

Il rappelle les trois niveaux de réseaux d'évacuation des eaux en présence, soit primaire, secondaire et privé. Le réseau primaire est propriété du canton et est composé d'un réseau d'eau pluviale se déversant soit dans le Nant d'Avril via le Lac des Vernes, soit dans le Nant d'Avanchet, et d'un réseau d'eaux usées se dirigeant soit vers la STEP du Bois-de-Bay, soit la STEP d'Aïre. Le réseau secondaire est propriété de la Commune, soit environ 60 km de tubes, il en reste actuellement 20 % en réseau mixte. Diverses lois obligent maintenant la mise en séparatif des réseaux d'assainissement. Un Plan général d'évacuation des eaux est géré par le Canton ; celui

de Meyrin, Satigny, Vernier et Grand-Saconnex a été élaboré en 2006 et approuvé en 2015. Les travaux sont prévus, coordonnés et planifiés avec l'OCEau et le FIA qui les financent à hauteur de 75 %.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser la mise en séparatif du secteur entre la rue des Boudines et l'avenue de Feuillasse en coordination avec le projet Cœur de cité. M. Debernard précise qu'entre le P2 et l'avenue de Feuillasse, le réseau sera créé par un pousse tube afin de limiter les impacts en surfaces et de pouvoir conserver l'arbre remarquable situé à côté de la mairie actuelle.

La présidente ouvre un temps de questions.

Un commissaire demande ce que deviendront les collecteurs désaffectés. Il lui est répondu qu'en général les tuyaux abandonnés restent en place, et sont généralement comblés. Ce même commissaire demande s'il est possible de profiter de ces travaux pour planter les arbres prévus selon les plans à l'endroit où la tranchée sera ouverte. M. Blondet répond que les plans du projet de Cœur de cité changent encore beaucoup, et qu'il faut en effet coordonner au maximum mais a priori cette idée ne sera pas possible vu les parkings provisoires.

Diverses autres questions trouvent réponse auprès de l'administration, la présidente met au préavis de la commission la délibération n° 2021-24 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'680'000.-destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la Place des Cinq-Continents et l'avenue de Feuillasse :

Acceptée à l'unanimité par 13 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2, UDC, 1 MCG). »

M. Seeger considère qu'il est évident que nous devons respecter nos engagements vis-à-vis des autres communes qui adhèrent au Plan Général d'Evacuation des Eaux commun (PGEE) et saisir l'occasion des travaux prévus pour Cœur de cité afin de procéder à cet assainissement. Il en va également de la conformité légale. Au-delà de ces considérants, il observe que nous entrons véritablement « dans le dur » du projet Cœur de cité et nous ne pouvons que nous en réjouir. Par conséquent, le groupe PDC-VL votera favorablement cette délibération pour avoir une ségrégation des eaux usées et pluviales digne de ce nom pour les 80 prochaines années.

M. Damien Boccard indique que sa prise de position est également valable pour le point 8 de l'ordre du jour. Il remercie en premier lieu les auteurs des deux rapports de commission et lit ensuite la prise de position du groupe des Vert.e.s :

« Au-delà de l'exigence légale de ces travaux, la mise en séparatif des réseaux eau de pluie et eaux usées permettra d'optimiser le fonctionnement des stations d'épuration, de limiter le risque de pollution et donc d'améliorer la qualité de l'eau des rivières. S'agissant du secteur du Forum Meyrin, ces travaux marquent le début de la phase opérationnelle du projet de Cœur de cité, un chantier d'une ampleur sans précédent pour notre commune et nous nous en réjouissons. Concernant le périmètre situé vers la gare de Meyrin, nous saluons les synergies mises en place entre la Commune et les CFF.

Par rapport aux montants de ces deux délibérations relativement élevés, il est précisé qu'une somme correspondant à environ 75% des délibérations sera versée à la Commune par le Fonds intercommunal d'assainissement.

Finally, we take advantage of this position to reiterate our request to pay particular attention to the information that will be transmitted to the population regarding the coming of the works, notably through the use of information panels. Consequently, the Vert.e.s of Meyrin-Cointrin will vote favorably on these deliberations.

Thank you, Mr. President. »

M. Iswala donne lecture de la prise de position du groupe socialiste :

« The Commune is the owner of the secondary sewerage network, with approximately 60 km of pipes, of which 20% are mixed (EP and EU).

The separation of networks allows for optimization of the operation of treatment stations and to limit the risk of pollution. It thus responds to the legal obligation regarding the protection of water in accordance with federal law. We take advantage of this opportunity for the works to be carried out in the heart of the city to realize the works for the separation of rainwater and wastewater networks on Boudines street, Place des Cinq Continents and Avenue de Feuillasse.

Therefore, the Socialist Party will support this deliberation and asks you to do the same.

I thank you. »

M. Pierre Boccard remercie également M. Amato pour son excellent rapport et donne ensuite lecture de la prise de position de son groupe :

« The PLR-MC thanks the administration for its detailed presentation during the Heart of the City Commission. These works for the separation of networks and connection to these same networks are the prelude to parking works and the Place des Cinq-Continents; it is therefore judicious to be able to carry them out in an anticipatory manner. The use of the push-tube system, which has already proven itself during the implementation of the sewerage in the city, will greatly reduce nuisances while ensuring access to the commercial center and the Forum. Even if the amounts seem high, the complexity of the works having been explained, the PLR-MC will accept this deliberation and invites you to do the same.

Thank you. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** soumet au vote **la délibération n° 2021-24a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'680'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la Place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) des communes de Grand-Saconnex, Meyrin, Satigny et Vernier approuvé par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2015;

Vu la planification quinquennale communale remise au Fonds intercommunal d'assainissement (ci-après le FIA) et approuvée par ce dernier le 7 septembre 2016;

Vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs dans le secteur du Cœur de cité : rue des Boudines, parking P2, place des Cinq-Continents et avenue de

Feuillasse pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau;

Vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire (DT) et plus particulièrement de l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et la validation du projet par ce dernier;

Vu la loi sur le financement des réseaux secondaires L2.05 art 84 qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement des travaux à réaliser sur leurs réseaux d'assainissement secondaire;

Vu le plan des investissements 2021-2031 et les travaux planifiés en lien avec le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE);

Vu le dépôt d'autorisation de construire en date du 8 octobre 2021;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05);

Attendu que le projet « Cœur de cité » prévoit la construction d'un parking souterrain d'environ 475 places et l'aménagement du parking P2 par un partenaire privé, ainsi que la réalisation par la Commune d'une nouvelle Mairie, l'aménagement d'espaces publics et d'un parc arboré sur le terrain de football sis sur la parcelle 13419;

Considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public en coordination avec le projet « Cœur de cité »;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113043/1 déposée en automne 2019 par PMC Parking SA pour la réalisation du parking souterrain P1 sous la parcelle 13420;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal, dans sa séance du 14 décembre 2021,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 4'680'000.-**, destiné à l'étude et à la réalisation relatifs à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la Place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'amortir cette dépense nette de CHF 4'680'000.- au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,

4. de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.4612,
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

* * *

8. Délibération n° 2021-21a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'400'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel et l'étude pour les travaux de la rue du Cardinal-Journet. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (P. Iswala, S).

M. Iswala procède à la lecture de son rapport :

« Le Président, après les salutations d'usage, ouvre la séance en présence de M. Cornuz, Maire, MM. Blondet et Cazal, respectivement co-responsable de Service et chef de projets au Service de l'Urbanisme, travaux publics et énergie. M. Cornuz, rappelle simplement que ce type de dossier n'est pas nouveau pour une partie des commissaires présents et sans tarder donne la parole à l'administration.

M. Cazal, fixe les bases légales et le contexte .Il rappelle qu'à Genève, il existe trois niveaux de réseaux d'assainissement : le réseau primaire qui est géré par les Services industriels de Genève (SIG), le réseau secondaire à charge des communes et les réseaux privés. Le réseau secondaire d'assainissement de la commune de Meyrin représente environ 60 km de canalisation dont 20% en réseau mixte. La mise en séparatif des réseaux permet donc d'optimiser le fonctionnement des stations d'épuration et de limiter le risque de pollution. Il répond ainsi à l'obligation fédérale sur la protection des eaux dans son art. 5. Satigny, Vernier, Meyrin et Grand - Saconnex se sont associées pour élaborer un Plan Général d'Evacuation des Eaux en 2006 (PGEE) et qui a été approuvé par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2015. Dans le cadre de l'agrandissement de la gare de Genève Cornavin en souterrain, les CFF envisagent de créer quatre voies de garage pour les trains voyageurs avec une activité de maintenance, un bâtiment et un quai pour les conducteurs et agents d'entretien dans la zone industrielle entre les gares de Vernier et de Meyrin. Ces travaux impliquent l'obligation de mettre en conformité les réseaux d'évacuation des eaux de pluies (EP) et des eaux usées (EU) des CFF. D'où, une opportunité pour la Commune de mutualiser les travaux d'assainissement prévus dans la région avec le CFF. En effet, les travaux nécessaires à la mise en conformité des réseaux communaux d'assainissement passent notamment par la traversée des voies existantes et futures des CFF. Pour assurer une bonne coordination des deux projets, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les prestations d'études et de réalisation des nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales du réseau secondaire de la ville de Meyrin a été établie, après accord de l'Office cantonal d'Eau. Les travaux sont donc

coordonnés et planifiés avec les CFF au regard de l'intérêt économique que crée cette mutualisation, mais aussi avec l'OCEau et le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) qui les finance à hauteur de 75%. En outre, la présente délibération a intégré un montant destiné à l'étude de la mise en séparatif de la rue du Cardinal-Journet ainsi que la partie du chemin Adrien-Stoessel. Ces travaux seront coordonnés avec la réfection du revêtement routier en très mauvais état, sans aussi oublier les grands projets à venir dans ce secteur lié aux Plans directeurs des zones industriels. Quant au planning des travaux et détails des coûts, j'ose vous demander de vous référer au procès-verbal.

La présentation terminée, le Président ouvre le débat et donne la parole aux commissaires :

Un commissaire s'inquiète que le réseau d'eaux mixtes se déverse directement dans le Lac des Vernes. A cette interrogation, M. Blondet confirme que seules les eaux pluviales propres après décantation sont déversées vers le Lac des Vernes. Aucun réseau d'eaux usées n'est donc raccordé au lac. A la question du même commissaire de savoir si tous les riverains ont déjà mis en séparatif leur réseau privé, M. Cazal répond qu'ils ont l'obligation de se mettre en conformité afin d'éviter la mise en demeure par l'OCEau. Concernant d'éventuelles pistes cyclables, de plantations sur ces axes et les besoins des riverains, une proposition des besoins identifiés vous sera formulée après que l'étude aura été faite, répond M. Blondet. S'agissant des multiples nuisances et le trafic décriés par plusieurs commissaires, le Président relève que l'Office Fédéral des Transports n'a mis aucune charge liée au bruit dans le secteur. En revanche, l'intensité lumineuse de l'éclairage ne pourra pas être atténuée en raison précisément de cette activité nocturne. Et aucune route ou chaussée ne sera fermée. Par contre, la situation sera différente sur la rue des Ateliers, il y aura des perturbations et déviations de trafic probables pendant les six mois des travaux. Un commissaire se dit surpris par la prévision des travaux sous des secteurs construits il y a quelques années et demande pourquoi la mise en séparatif n'a pas été réalisée à la faveur de ces travaux prévisibles. M. Blondet, rassure le commissaire sur le fait que les réseaux projetés sont déjà posés dans plusieurs de ces secteurs évoqués. Si une partie des réseaux mixtes subsistent à ce jour, c'est parce que la mise en séparatif de réseaux privés de certains immeubles de la cité s'avère compliquée et ralentit la progression de la mise en séparatif. En outre, l'OCEau est en phase de mise à jour de sa planification. Les questions des commissaires étant finies, le Président soumet au préavis la délibération qui est acceptée à l'unanimité :

3 PS, 3 Verts, 1 PDC-VL, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG .

Le Président lève la séance à 19h40.

Votre serviteur vous remercie, sans cesse et sans honte au service de l'amour. »

Mme Yolande Boccard remercie M. Iswala pour son rapport extrêmement étayé ; elle procède ensuite à la lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

« Dans le cadre des mises aux normes des réseaux d'assainissement à Meyrin, plus précisément à la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel et de la rue du Cardinal-Journet, il est rappelé les 3 niveaux de réseaux d'assainissement :

- 1) Les réseaux primaires d'assainissement des eaux sont gérés par les SIG*
- 2) Les réseaux secondaires sont à la charge des Communes*
- 3) Les réseaux privés sont à la charge des propriétaires privés*

Pour ce qui concerne notre délibération, il s'agit de travaux coordonnés et planifiés avec les CFF tant pour des raisons économiques mais également en lien avec les travaux d'agrandissement de la gare de Genève Cornavin en souterrain qui nécessitent des modifications de l'infrastructure ferroviaire régionale soit à Meyrin-Vernier. En effet une zone de garage de 4 voies supplémentaires de 420m pour le stationnement des trains voyageurs est prévue en bordure des voies fret actuelles entre Vernier et Meyrin.

Au vu des travaux des CFF, un remaniement des réseaux d'eaux usées et pluviales des CFF et des réseaux communaux d'assainissement qui se situent dans cette région est nécessaire et urgent et divisé en 3 secteurs.

Secteur 1 : CFF projet Vernier-Meyrin-Cargo

Des canalisations seront construites sous les voies avec une technique de travaux du pousse-tube avec marteau de fond en raison de la dureté du terrain dans ce secteur.

Secteur 2 : rue des Ateliers, chemin Adrien-Stoessel et route du Nant-d'Avril

Le réseau des eaux mélangées est abandonné et des travaux classiques en tranchée sont entrepris depuis la chambre CFF au chemin Adrien-Stoessel.

Secteur 3 : rue des Ateliers, chemin Adrien-Stoessel et route du Nant-d'Avril

Il n'est prévu qu'un fraisage de la canalisation suite au rapport des SIG.

En parallèle pour ce qui concerne l'étude complémentaire rue du Cardinal-Journet et un tronçon du chemin Adrien-Stoessel, les travaux de la mise en séparatif et la suppression des réseaux d'eaux mixtes seront coordonnés avec la réfection du revêtement routier mais également avec le projet de la Voie verte d'agglomération de la rive droite.

Notre groupe PDC-VL acceptera cette délibération qui demande un budget participatif de CHF 3'400'000.—sachant que le projet total est devisé à CHF 30'000'000.-. »

M. Lorentz donne ensuite lecture de la prise de position du groupe PLR-MC :

« Le groupe PLR remercie Monsieur Iswala pour son rapport, ainsi que l'administration pour sa présentation détaillée et complète ce qui a permis à l'ensemble des commissaires et des « commissaires remplaçants » de comprendre le sujet qui nous préoccupait ce soir-là.

De plus, il souligne que notre commune continue assidûment la mise en conformité à la loi du réseau des canalisations sur son territoire.

Cependant, dans cette délibération, et particulièrement en commission travaux publics et entretien des bâtiments, il est apparu une certaine urgence dans le début de l'exécution de ces travaux afin de pouvoir bénéficier de synergie en termes de coûts avec les CFF.

Le groupe PLR ne peut que se réjouir de ce choix et des économies effectuées en termes de coût.

Cependant, l'administration ne doit pas oublier qu'en cas d'urgence et même d'urgence relative, le Président de la commission est très flexible et il trouve toujours le temps d'agender une commission rapidement.

Ensuite, l'administration doit venir très rapidement devant notre Conseil afin d'obtenir notre aval afin d'entamer l'exécution rapide des travaux.

De plus, la délibération contient une étude complémentaire (rue du Cardinal-Journet) qui permettra d'avoir une meilleure vision des grands projets à venir dans le secteur lié aux plans directeurs des zones industrielles et à la voie verte d'agglomération.

Enfin, le groupe PLR partage la préoccupation sur le devenir des parcelles appartenant à la FTI (Fondation des terrains industrielles), en particulier en termes de circulation et d'atteinte à l'environnement.

Il remercie par avance l'administration de tenir au courant notre Conseil de l'évolution de la situation.

Le groupe PLR votera favorablement cette délibération et invite les autres groupes à en faire de même. »

M. Iswala donne lecture de la prise de position du groupe socialiste :

« Pour éviter le risque de pollution, la mise en séparatif s'impose et répond ainsi à l'obligation légale de la loi fédérale sur la protection des eaux. S'agissant de la présente délibération, ces travaux nécessaires à la mise en conformité des réseaux communaux d'assainissement passent par la traversée des voies existantes et futures où il y a des travaux de CFF.

Comme les CFF dans le cadre des travaux de l'agrandissement de la Gare de Cornavin, ont les mêmes obligations de la mise en conformité des réseaux d'évacuation des eaux de pluies et des eaux usées dans la Zone industrielle entre les gares de Vernier et Meyrin. Nous saisissons cette opportunité pour mutualiser les travaux d'assainissement prévus dans la même région au regard surtout de l'intérêt économique et du gain de temps.

Par conséquent, le parti socialiste soutiendra l'intégralité de cette délibération et vous invite à en faire de même. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** soumet au vote **la délibération n° 2021-21a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'400'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel et l'étude pour les travaux de la rue du Cardinal-Journet

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) des communes de Grand-Saconnex, Meyrin, Satigny et Vernier approuvé par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2015 ;

Vu la planification quinquennale communale remise au Fonds intercommunal d'assainissement (ci-après le FIA) et approuvée par ce dernier le 7 septembre 2016 ;

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil CSD Ingénieurs par le Conseil administratif pour l'étude de ce projet d'assainissement dans la zone située entre la route du Nant-d'Avril et la rue Lect ;

Vu le projet de construction de collecteurs élaboré par les bureaux d'ingénieurs SD Ingénierie SA et ATB Ingénieurs conseils, qui prévoit la réhabilitation et la construction des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel ;

Vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire (DT) et plus particulièrement de l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et la validation du projet par ce dernier ;

Vu le dépôt d'autorisation de construire en date du 2 juillet 2021 et la délivrance de celle-ci par le Département du territoire (DT) ;

Vu l'exposé des motifs comprenant un plan financier ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

Vu l'opportunité de réaliser les travaux d'assainissement en synergie au réaménagement et à la construction d'un faisceau de voies CFF dans le cadre du projet Léman 2030 ;

Vu le plan des investissements 2020-2030 ;

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal, dans sa séance du 14 décembre 2021,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

6. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 3'400'000.-**, destiné à l'étude et à la réalisation des travaux de construction des collecteurs d'assainissement du secteur de la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel et ainsi qu'à l'étude pour les travaux de la rue du Cardinal-Journet,
7. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
8. d'amortir cette dépense de CHF 3'400'000.- au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024,
9. de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.4612,
10. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

* * *

9. Motion n° 2021-09 présentée par Fabien Grognuz et Sébastien Lorentz, au nom du parti Libéral-Radical de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif d'étudier toutes les possibilités pour la poursuite des activités du manège de Meyrin.

M. Grognuz explique tout d'abord que lui-même et M. Lorentz ont déposé cette motion et précise que Mme Schweizer au nom du groupe UDC rejoint les auteurs de la motion . Il souligne qu'il invite le Conseil municipal a soutenir un renvoi de la motion en commission vie culturelle et sportives. Il indique que lors de la commission du 1^{er} septembre dernier, ils étaient restés quelque peu sur le faim. Il estime que l'administration avait bien fait son travail, qu'elle a étudié la demande mais qu'elle n'est pas venue avec d'autres propositions ; il observe que cela n'était pas vraiment ce qui avait été demandé à l'époque, raison pour laquelle ils reviennent avec ce projet de motion. Il relève que le terrain de Franchevaux à Satigny n'était pas adéquat pour accueillir des activités équestres, ce qui a bien été expliqué. Il explique qu'ils ont donc décidé de remettre l'ouvrage sur le métier et de revenir avec un autre projet qui donnera à notre Conseil beaucoup plus de latitude pour étudier d'autres emplacements pour relocaliser les activités du manège. Il rappelle qu'il y a plus de 200 jeunes qui participent chaque année aux activités du ménage de Meyrin. Il leur paraît aussi important de pouvoir conserver un manège sur la Commune. Il relève que cet équipement sportif, qui ne coûte pas cher à la collectivité, permet aussi à la Ville de rayonner et d'y organiser des concours. Il relève que le renvoi en commission permettra d'auditionner les pétitionnaires et aussi de pouvoir retravailler la motion, si le besoin s'en fait sentir.

M. Dournow annonce que le Bureau propose également un renvoi de la motion en commission vie culturelle et sportive ; il indique qu'il va néanmoins d'abord faire voter l'entrée en matière.

Mme Hartmann donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« Le groupe des Vert.e.s a été très perplexe lors de la lecture de cette motion. Un air de déjà vu et lu embaumait nos mémoires et nous avons souhaité vérifier ce sentiment. Nous avons entrepris donc un travail d'archéologie et avons ainsi redécouvert que rien qu'entre 2018 et 2021 nous avons traité rien de moins que deux motions concernant la relocalisation du manège de Meyrin. Nous vous encourageons à consulter sur notre intranet la présentation faite lors du 1^{er} décembre 2021 qui reprend de manière détaillée les différentes tentatives entreprises pour remédier à cette situation.

En résumé, cela fait plus de 18 ans que le Conseil municipal ainsi que les conseils administratifs successifs se sont penchés, sans succès sur cette problématique.

Il est aussi important de rappeler que du point de vue légal, les manèges ne peuvent s'installer que dans des zones de type détente ou activités sportives. Un terrain situé en zone agricole ne peut accueillir que des activités d'élevage animal.

Le manque de terrains disponibles à Meyrin et la difficulté de travailler en intercommunalité rendent la localisation extrêmement difficile, voire de facto impossible.

De plus la résolution voté par la majorité du Conseil municipal le 18 septembre mentionnait les décides suivants :

1. *d'étudier le déménagement du Manège de Meyrin vers un site meyrinois plus approprié aux activités équestres et au pâturage des chevaux ;*
2. *de préparer une délibération concernant un crédit d'investissement en vue de ce déménagement, après en avoir évalué les coûts et l'opportunité avec l'équipe de direction du Manège de Meyrin.*

Le seul point qui diffère est l'audition du club hippique. Or cette option n'a pas été intégrée auparavant car l'une des rédactrices de la motion traitée en 2021 était Mme Girardet, qui a été la présidente du club hippique meyrinois durant de nombreuses années. Nous sommes donc convaincu.e.s qu'elle a été tout à fait apte à nous donner toutes les informations pertinentes concernant le fonctionnement du manège.

Nous ne voyons donc pas en quoi l'audition du manège pourrait changer la nature des problèmes que nous avons évoqués à de nombreuses reprises.

Les Vert.e.s de Meyrin pourraient encore donner de nombreuses raisons supplémentaires qui nous ont conduit à de nombreuses reprises à refuser de telles motions. Mais ce soir, en ce moment, nous allons nous borner à soulever la similarité des motions et tout le travail entrepris. Nous sommes persuadés que, si le Conseil administratif a connaissance d'une solution miracle face à ces problèmes, il saura revenir auprès du Conseil municipal pour solliciter les crédits nécessaires. D'ici là, reconnaissons que ce Conseil municipal ne peut faire plus et que bien des solutions ont été envisagées ; ne recommençons pas ce qui a été fait en 2018 et 2021, car aucun fait réellement nouveau ne permet de changer la situation qui a été décrite à maintes reprises en plus de 18 ans. »

M. Pierre Boccard souligne qu'il ne s'agit pas de relocaliser ailleurs le manège mais de prolonger le droit de superficie. Il relève que le terrain est à bâtir en mains de la Mairie, ainsi qu'une réserve pour des équipements publics futurs (crèches, écoles,...). Il estime que les partis en face, prompts à arroser toutes les demandes d'associations ou de formes participatives, doivent selon lui entendre que l'on parle ici de quelque chose qui existe et qui, dans son fonctionnement actuel, garantit l'entretien des bâtiments. Il relève que l'entretien du manège n'est pas un coût pour la Commune. Il ajoute que la Sàrl emploie des gens, dont des apprentis, et qui paie ses impôts sur la Commune de Meyrin. Il se dit étonné par le fait que les Verts ne soutiennent pas cette motion étant donné que l'équitation représente un lien avec la nature, mais aussi un lien entre la ville et la campagne. Il imagine qu'on lui dira que l'équitation est un spot de riche mais il indique que le cheval monté au manège est un peu comme une voiture mobility que l'on paie pour son utilisation, que l'on utilise sur place et que l'on rend une fois que l'on a terminé. Il ajoute que des propriétaires se sont aussi beaucoup impliqués dans le club et ont fait aussi vivre et prospérer ce manège. Il observe qu'il y a de nombreux utilisateurs. Il relève que l'on demande de prolonger le droit de superficie car les membres du PLR-MC sont persuadés que le Conseil administratif n'a pas de projet élaboré sur ce terrain. Il rappelle que, si l'on veut démonter le manège et que la commission des monuments et des sites passe par-là, alors les coûts engagés pour une rénovation seront autrement plus élevés. Ils souhaitent donc pouvoir discuter en commission de la question ; il estime que le refus d'entrée en matière et un déni de ce qui se passe actuellement au manège. Il relève enfin qu'il faudra à l'avenir déterminer où l'on mettra les futurs équipements nécessaires à la population, tels que crèches ou encore écoles. Il estime que, si les partis de gauche veulent aller dans ce sens, ils demanderont alors le vote nominal.

M. Fabre indique qu'il va lire en premier lieu le décide numéro 1 de la motion : « *étudier toutes les possibilités pour la relocalisation des activités du manège.* » Il considère donc que le PLR-MC ne présente pas les choses telles qu'elles sont décrites dans leur motion. Il lit ensuite la prise de position de son groupe :

« Que d'encre et de paroles autour de ce manège, il s'agit là en effet d'un des sujets récurrents de notre conseil. Il n'y a pas de bonne solution pour ce manège, le relocaliser semble totalement impossible. La résolution 2019-06 est morte et enterrée, ni le Canton, ni Satigny ne veulent de ce projet. Toute forme de déclassement agricole se heurte à un mur cantonal et nous n'avons aucun terrain disponible. Malgré les lettres lues au début de ce CM nous n'avons pas de solution à offrir. L'idée de prolonger le DDP a été largement discutée lors de la dernière commission et se heurte à une incertitude vétérinaire et des coûts de rénovation en millions, voire à 10 millions. Donc, aller en commission mais pour discuter de quoi ? Des sujets dont nous avons déjà discuté en long en large et en travers, à quoi bon ? Il est grand temps que ce psychodrame arrive à une fin. Cette motion ne propose rien de neuf et donc pour nous, ce n'est pas ce que nous attendions des motionnaires. Devons-nous ajouter : est-ce vraiment à nous de financer les infrastructures pour une société privée ? En revanche, nous ne sommes pas opposés à financer le club pour faire son activité ailleurs. C'est pour toutes ces raisons que le parti socialiste va s'opposer à l'entrée en matière sur cette motion. »

M. Squillaci indique que ce manège fait partie selon lui de l'ADN de la Commune ; il estime que ce manège fait partie du paysage meyrinois, au même titre que les associations d'habitants ou culturelles. Il espère sincèrement que, d'ici 2026, il y aura une suite pour ce manège. Il relève que cette motion a l'opportunité de remettre devant l'hémicycle cette question au goût du jour et vérifier si toutes les pistes ont bel et bien été explorées. Il indique qu'il y a peut-être ici une opportunité de laisser le temps de trouver une autre solution, éventuellement aussi dans une autre commune, remettre une petite compresse et revoir ce qui peut être fait. Il indique que le PDC-VL votera une entrée en matière pour un renvoi en commission afin de voir quelles sont les pistes exploitables. Il considère qu'il serait dommage de couper court tout de suite. Il estime enfin que l'équipe du manège doit avoir notre considération.

M. Grognuz indique que le PLR demandera le vote nominal sur l'entrée en matière.

M. Amato indique que l'on vote les décide et pas l'exposé des motifs de la motion. Il relève que M. Pierre Boccard affirme qu'il n'y a aucun projet pour cet emplacement et il le renvoie à la page 159 du plan directeur communal qui indique que cet endroit serait utilisé pour réaménager le secteur du manège dans le prolongement du parc de la Campagne Charnaux, un lieu pour les événements publics, un espace de loisirs et l'inscription d'une réserve pour un équipement public communal, avec une programmation restant à évaluer. Il évoque en outre la possibilité de maintenir le bâtiment du manège et d'effectuer une recherche de solution intercommunale pour la relocalisation du manège, notamment avec Satigny, ce qui a été présenté en commission, mais qui a malheureusement échoué. Il lui semble que toutes les solutions ont été envisagées ; il estime que l'on fait beaucoup pour une société privée et qu'il est temps de couper le cordon et arrêter de réétudier encore et toujours. Il précise enfin que, si l'entrée en matière passe, ce qui ne semble pas être le cas, alors les Vert.e.s s'opposeront à un renvoi en commission car il s'agit d'une motion qui demande à l'administration de faire un travail et de revenir en commission ; de ce fait, il semblerait plus logique de voter directement la motion.

M. Fabre relève que la droite affirme qu'il faut laisser du temps au temps alors que la fin de vie du manège est prévue pour 2026 et que le responsable de la Sàrl Manège de Meyrin ne fait rien pour autant. Il ajoute qu'il n'est pas dérangé par le fait de soutenir les membres du club hippique pour qu'ils aillent faire leurs activités ailleurs, même si ce dernier est déjà largement subventionné. Il rappelle qu'il y a 28 autres manèges dans le canton. Il indique que tout le monde sait que ce manège a une fin de vie prévue et que la prolongation du DDP n'est pas une solution. Il maintient donc la non-entrée en matière afin de venir à bout de cette saga et aller de l'avant, tout en respectant le PDCom.

M. Dournow procède au vote nominal sur l'entrée en matière :

Résultat du vote nominal:

Amato Maurice	non	Husanovic Sanida	oui
Billet Isabelle	oui	Iswala Placide	non
Boccard Damien	non	Lorentz Sébastien	oui
Boccard Pierre	oui	Loureiro Daniel	non
Boccard Yolande	oui	Makolli Albion	oui
Brocard Eric	non	Murciano Claudine	non
Bucher Denis	non	Rheiner Fabrice	oui
Dimopoulos Elisa	non	Sanchez Francisco	non
Fabre Michel	non	Schweizer Adriana	oui
Ferati Bektesh	oui	Seeger Pascal	oui
Fontanini Marco	non	Serrano Philippe	oui
Grognoz Fabien	oui	Squillaci Nicola	oui
Hysri Halimi	non	Um Esther	non
Hartmann Esther	non		
Hillemanns Hartmut	non		

L'entrée en matière est refusée par 15 non et 13 oui.

M. Tremblet indique que, compte tenu de ce refus d'entrée en matière, il fera remonter au prochain Conseil municipal la R-2019-06 afin qu'elle puisse être classée conformément à la décision prise le 1^{er} septembre dernier en commission ; il souligne par ailleurs que le Conseil administratif a été surpris de voir remonter aujourd'hui cette motion, étant donné qu'il avait été prévu que cela se ferait de concert avec le service des sports.

10. Pétition n° 2021-04 demandant l'attribution des anciens locaux du Meyrin FC à l'association Corner.

M. Dournow donne lecture de la pétition :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par ce courrier, nous nous permettons de déposer une pétition demandant au Conseil municipal d'attribuer les locaux anciennement occupés par le Meyrin FC sur le terrain de football de Vaudagne à l'Association Corner.

Ceci afin que l'Association Corner puisse y exercer son but, soit mettre à disposition des locaux autogérés, par et pour les jeunes de Meyrin de 15 à 25 ans. Il est important que les jeunes Meyrinois-es obtiennent un espace qui leur permettent de se rencontrer, de s'organiser de manière autonome et de participer à la vie citoyenne.

Notre commune se doit de répondre aux besoins de chacun-e-s et les adolescent-e-s sont souvent oublié-e-s. Leur mettre à disposition un lieu qu'ils pourront s'approprier, faire vivre pour eux et par eux.

Ce lieu permettra aux jeunes de s'exprimer de manière constructive dans un espace ouvert, accueillant, situé au cœur de la cité.

Nous vous remercions de l'accueil chaleureux que vous ferez à cette pétition et en espérant vous rencontrer prochainement pour vous expliquer plus en détails notre projet en commission, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos plus sincères salutations. »

Pour l'Association Corner,

Maurice Amato, co-président

Claudine Murciano, trésorière

M. Dournow indique que le Bureau propose un renvoi en commission citoyenneté participative et vie de quartier.

M. Squillaci propose de demander plutôt de traiter cette pétition dans une double commission citoyenneté participative et vie de quartier - vie culturelle et sportive. Par ailleurs, il donne la prise de position au nom du PDC-VL, à la place de M. Scandurra, excusé ce soir :

« Le PDC-VL, comme vous le savez, est très à l'écoute des jeunes Meyrinois et Meyrinoises, pour le sport, comme pour des lieux culturels et associatifs. Nous accueillons ce projet de l'association Corner avec enthousiasme et curiosité. Nous savons que notre commune offre déjà des lieux cde vue pour notre jeunesse mais il est vrai que, pour nos 15-25 ans, c'est un peu la traversée du désert, même si à Meyrin, nous avons des professionnels du terrain qui effectuent leur travail. Ce projet se situe sur l'avenue de Vaudagne, au centre de Meyrin, et il nous paraît être en adéquation avec son histoire et les différentes générations qui l'ont côtoyé. Prolonger sa vie en un lieu alternatif pour nos jeunes Meyrinois et Meyrinoises nous semble être un bon projet pour qu'ils puissent se rencontrer, se responsabiliser et participer à la vie citoyenne de notre commune. C'est pourquoi nous donnerons un « oui » pour un renvoi en commission. Enfin, nous vous informons que nous reviendrons prochainement avec un projet sport pour tous dans ce même lieu. »

M. Amato relève que cette pétition a été signée par 195 personnes en moins de trois jours, qu'il s'agit donc d'étudier les propositions pour les jeunes de Meyrin de tous âges, quelles sont les politiques communales actuelles pour la jeunesse à Meyrin et voir de quelle manière l'on pourrait intégrer l'association Corner pour les jeunes de 15 à 25 ans dans le dispositif. Il observe qu'il semble y avoir un manque pour cette tranche d'âge ce qui les pousse parfois à occuper des halls d'entrée voir des immeubles où il y a des espaces ouverts ; il précise que l'idée est de leur donner un espace dans lequel ils pourraient s'exprimer librement, se responsabiliser et entrer dans la vie citoyenne. Il indique savoir qu'il y a actuellement un travail sur la politique jeunesse à Meyrin et il souhaiterait qu'une présentation de ce travail soit faite en commission. Il ajoute qu'ils souhaiteraient pouvoir mettre ce projet sur pied de manière rapide et précise qu'ils ne sont bien sûr pas du tout opposés au projet sport pour tous évoqué par M. Squillaci. Il précise enfin que le projet serait aussi de mettre à disposition des vestiaires pour les jeunes qui pratiquent un sport, notamment ceux qui font du work out à proximité.

M. Fabre indique que le PS souhaite aller en commission afin d'avoir une audition large sur la politique jeunesse de notre ville. Une double commission s'impose à leurs yeux afin de pouvoir écouter les pétitionnaires et également avoir un point de situation par le DSE ainsi que la police municipale qui aujourd'hui gère des cas difficiles de jeunes. C'est uniquement en connaissance totale de la situation qu'ils pourront juger de la pertinence de cette pétition et le cas échéant l'inclure dans la politique jeunesse menée par le Conseil administratif.

M. Dournow soumet au vote la proposition de M. Squillaci consistant à **renvoyer la pétition en double commission citoyenneté participative et vie de quartier - vie culturelle et sportive.**

Cette proposition est acceptée par 28 oui, soit à l'unanimité.

* * *

11. Rapport de la déléguée au journal Meyrin Ensemble (E. Um).

M. Bocard remercie Mme Um pour son rapport ; il tient néanmoins à préciser que, lors de la lecture de l'article concernant le budget dans le dernier Meyrin Ensemble, il a trouvé ce dernier quelque peu « genré » à gauche. Il estime que le journal se doit d'être impartial et doit refléter les faits sans appuyer d'un côté et minimiser de l'autre. Il précise qu'il n'a peut-être pas pu voir la dernière mouture de l'article et il s'en excuse mais il souhaiterait néanmoins que le journal ne devienne pas un journal politique.

M. Amato souligne que ce rapport ne figure pas sur CMNet.

[Le rapport est ajouté au cours de la soirée sur la plateforme]

Mme Um procède à la lecture de son rapport :

« Le Comité du journal Meyrin Ensemble s'est réuni 11 fois, de juin 2020 à juin 2021. Cette année, qui était aussi la première de la nouvelle législature politique, donc ma

toute première au sein du journal des Meyrinois-e-x-s, a été marquée par la crise sanitaire, mais pas uniquement.

Les séances, qui avaient commencé en présentiel, ont dû se poursuivre en ligne. Une séance a été déplacée lorsque le rédacteur en chef s'est retrouvé alité, atteint de Covid. Pourtant, aucun de ces contretemps n'empêchera le journal de paraître. Bien au contraire, Meyrin Ensemble a su s'adapter et être plus proche encore de la population en lui apportant les informations utiles autour du Covid : informations sanitaires, aide d'urgence, bons d'achat offerts par la Commune, etc. Et si les colonnes de l'agenda ont été réduites faute d'événements pendant la période la plus critique, la place libérée a été occupée par des productions inédites comme le récit de Tom et Leïla, une fiction mettant en scène un jeune couple de Meyrin, ou encore les témoignages de Meyrinois-e-x-s aux prises avec la crise sanitaire. Le journal a su apporter dans les maisons des nouvelles de la vie qui suivait son cours, certes au ralenti, mais quand même, malgré le coronavirus.

Toute cette année 2020-2021, l'équipe de rédaction a souvent été félicitée pour son travail précieux. Le Comité a toujours relevé la très bonne qualité générale des éditions, dans le graphisme, mais aussi au niveau rédactionnel.

Assigné à demeure, et malgré les couacs techniques en visioconférence, le comité de rédaction a rempli avec parcimonie ses tâches habituelles de relecture d'articles avant publication, relai des critiques et appréciation de l'édition précédente, proposition d'articles pour l'édition à venir. Il a continué à réfléchir à la qualité du journal. Sa préoccupation la plus marquante, en dehors de la gestion de la crise sanitaire, aura certainement été le souci de représentativité équitable des Meyrinois-e-x-s dans leur journal. Il a souvent été question de veiller à la participation de tous les quartiers de Meyrin, pas uniquement le quartier des Vergers particulièrement prolifique en propositions d'articles ; de veiller à la diversité au niveau des associations qui envoient les sujets et à une meilleure représentativité des plus jeunes. La question du langage épïcène/inclusif s'est également invitée dans les débats : quand on parle d'inclusion... pourquoi le faire à moitié !

Le moment fort de cette première année est sans conteste l'annonce en juin 2021 du retrait du Comité, pour cause de maladie, de Hans Rudolf Brauchli, affectueusement appelé Hans-Ruedi. Le Comité décide alors de faire de ce membre fondateur un membre d'honneur, et de lui rendre hommage à travers un article. Toutes ces belles décisions, personne ne s'en doutait sur le moment, présageaient l'adieu qui surviendra un mois plus tard. Hans-Ruedi avait encore pu participer aux premières séances en début de législature, en présentiel puis en ligne. Son départ changera la composition du Comité de rédaction désormais réduit à 4 membres, en attendant un remplacement. En été 2021, le Cartel des sociétés meyrinoises est encore représenté par M. Daniel Kohler, M. Laurent Baldacci reste le porte-voix du Groupe consultatif, Esther Um et M. Pierre Boccard sont toujours les délégué-e-s du Conseil municipal, Eric Cornuz a déjà pris le relais de Nathalie Leuenberger, et Meyrin Ensemble est orphelin de Hans-Ruedi. »

M. Cornuz remercie Mme Um pour ce rapport qui relaye selon lui très bien les activités auxquelles il a participé et en particulier pour le message très touchant adressé à Hans-Ruedi Brauchli.

* * *

12. Annonces de projets.

Néant.

* * *

13. Propositions individuelles.

M. Halimi procède à lecture des propositions individuelles.

M. Seeger, au regard des fiches monitoring 2020 du secteur Arve-Rhône relatives aux cours d'eau de notre commune, produites par l'Office cantonal de l'eau (OCEau), et dans le but de soutenir la charte de revitalisation du Nant d'Avril, sollicite une commission environnement durable pour qu'il soit exposé aux commissaires les causes des pollutions, les moyens de contrôle et les solutions pour remédier à cette situation déplorable ainsi que la surveiller plus précisément. L'audition d'un membre du Fonds intercommunal d'assainissement ainsi que de M. Pierre-Jean Copin, adjoint scientifique à l'Office cantonal de l'eau (OCEau), permettra, selon lui, d'avoir un regard limpide sur le devenir de nos eaux communales pour les générations à venir.

M. Seeger est suivi dans sa demande par plusieurs conseillers municipaux.

M. Grognuz propose une action de sensibilisation auprès des utilisateurs de trottinettes électriques en termes de circulation routière, de visibilité, etc., afin de réduire le caractère dangereux d'une mauvaise utilisation de ces véhicules.

Mme Hartmann demande que le Conseil municipal puisse avoir rapidement accès à la liste des objets non-traités évoqués dans les communications par M. Cornuz.

[La liste est consultable par les membres du Conseil municipal dès 20h30 dans les communications publiées en ligne sur CMNet.]

M. Bucher demande la tenue d'une double commission autour des questions sur le SIACG. Il explique que l'idée serait de commencer par une présentation du SIACG aux élu-e-s : les différents départements de celui-ci, les services proposés, la différenciation des services proposés aux grandes et petites communes, mais aussi le financement interne de celui-ci et sa façon de facturer les communes. Après le MEF et le fait que l'on mette en avant les entreprises locales comme Infomaniak alors qu'au sein de la Commune, l'on fait parfois, selon lui, le contraire en dépensant d'énormes budget chez les GAFAM comme Microsoft, il explique que le but de cette présentation serait aussi de pouvoir mieux comprendre le stockage des données, ainsi que la question des licences. Cette commission aurait aussi pour but de connaître les difficultés que rencontre l'administration meyrinoise avec le SIACG, où sont les enjeux, quels sont les projets, ses besoins et ses attentes. Il affirme enfin que le but est de soutenir l'administration et le Conseil administratif grâce à une meilleure compréhension des élu-e-s de ces enjeux. Il considère pour sa part que

le fait que l'informatique soit mutualisée au niveau intercommunal est une excellente chose.

* * *

14. Questions.

Mme Schweizer indique que des personnes se plaignent depuis des années de la maintenance de la régie Daudin ; cela concerne plusieurs immeubles de la Commune, notamment le centre Gilbert. Elle constate un manque de respect de la part des responsables de la régie ainsi que de la part de leurs employés, le cahier des charges n'est souvent pas respecté et plusieurs demandes sont restées sans réponse ; elle souhaiterait savoir s'il serait possible de mettre cette régie en concurrence.

Mme Schweizer relève par ailleurs avoir été interpellée par plusieurs personnes concernant l'insécurité grandissante, la nuit tombée, et principalement sur les parkings. Elle désire savoir si le Conseil administratif a prévu une augmentation de rondes de la police municipale afin de rassurer la population pendant la période des fêtes.

Mme Schweizer précise que la luminosité limitée devient dangereuse sur certains trottoirs non-réparés. Elle relève que ces réparations avaient été demandées par Mme Hayes, ancienne conseillère municipale ; M. Tschudi, ancien maire, avait alors répondu que cela allait être effectué dans le cadre de travaux généraux des routes. Elle souhaiterait que l'on intervienne avant qu'il n'y ait des accidents graves.

M. Rheiner se demande pourquoi les coordonnées privées des conseillers municipaux sont mentionnées dans la plaquette que tous les Meyrinois ont reçu dans leur boîte aux lettres (*Meyrin de A à Z*).

M. Serrano estime que ce qui est dérangeant est que ces coordonnées ont été fournies à l'administration pour des questions d'ordre administratif et il ne lui semble pas avoir signé un papier de divulgation de ces données.

Mme Dimopoulos indique que cela ne la dérange personnellement pas dans la mesure où les conseillers municipaux sont des serviteurs de la Commune. Néanmoins, elle relève qu'il y a, dans le *Meyrin de A à Z*, des inexactitudes par rapport notamment à la composition des associations mentionnées.

M. Pierre Boccard, suite à la non-réalisation du SPP, il se demande ce qui va advenir des financements prélevés sur le loyer des habitants des Vergers et à la participation élaborée par la Fondation Nouveau Meyrin ; il se demande notamment si la fondation Vie de quartier aux Vergers va continuer à exister et quels projets vont être financés. Il imagine qu'il vaudrait peut-être mieux mettre 2 millions dans la création de logements ; il se demande donc ce qui va advenir de la réaffectation des fonds. Il se demande enfin si la fondation va s'élargir aux autres quartiers de Meyrin.

Mme Murciano aborde pour sa part l'éclairage de l'auberge communale ; elle indique venir auprès du Conseil municipal au nom de certains usagers du bâtiment de l'auberge communale car elle relève qu'il n'y a actuellement pas de lumière du côté du parking ; elle précise que le club qui l'a contactée craint pour la sécurité de ses membres les plus âgés.

M. Amato se demande en quoi les motions 2021-07 et 2021-08, annoncées comme reportées, ont été impactées par le Covid, dans la mesure où elles concernent l'UTE et le service de l'environnement. Il tient à souligner que l'ensemble de l'économie est impactée par le Covid et qu'il a donc du mal à entendre qu'un grand nombre de projets vont être repoussés par la Commune à des dates non-connues ; il ajoute qu'il aurait préféré avoir tout de suite un calendrier. Il estime pour sa part qu'il y a dans cette décision un peu de mépris vis-à-vis du rôle du Conseil municipal.

Mme Leuenberger indique que cette communication n'est pas faite de gaité de cœur et qu'il ne s'agit pas d'un prétexte que l'on a envie d'utiliser pour justifier le fait que l'on souffre comme tout le monde. Elle précise qu'au minimum le Conseil administratif s'attendait à de la solidarité et de l'empathie, des valeurs avec lesquelles il travaille. y compris vis-à-vis des membres de l'administration, lesquels maintiennent une activité et se concentrent sur la poursuite des projets engagés. Elle relève que le Conseil municipal vient de voter deux délibérations majeures qui vont mobiliser fortement le service de l'UTE ; elle ajoute que ce n'est pas de la mauvaise foi mais un principe de réalité et qu'il s'agit d'une volonté de communiquer avec le Conseil municipal sur la réalité à laquelle l'administration fait actuellement face. Elle garantit néanmoins que les activités essentielles se poursuivent, si possible dans des conditions qui garantissent la santé des uns et des autres.

M. Hillemanns se pose des questions concernant la fréquence de levée des déchets dans le quartier de la Prulay, laquelle lui semble insuffisante ; il se demande s'il existe des solutions pour répondre à cette surcharge où alors s'il est d'ores et déjà prévu de répondre à cette situation dans le futur. Il indique avoir été contacté par plusieurs personnes au sujet de la dégradation des écopoints, ce qui est dû en partie aux incivilités et constitue un sujet récurrent au sein de la Commune.

M. Damien Boccard a une question au sujet de la suspension de traitement de la motion 2020-01 demandant de développer une offre de formation dans l'administration à l'intention des jeunes Meyrinois-e-s. Il indique être conscient que la période covid-19 représente un défi majeur pour l'ensemble des administrations et des employés qu'il remercie pour leur engagement. Toutefois, il estime que la Covid ne peut pas être une justification pour reporter l'ensemble des objets qui ont été présentés ce soir et plus particulièrement celui-ci. Il observe que les administrations se sont adaptées et doivent le faire encore plus. Il considère que les jeunes sont les plus impactés par le covid et qu'en ce sens, les administrations doivent encore faire plus pour la formation et l'augmentation des places d'apprentissage. Il regrette donc l'orientation prise par le Conseil administratif et le report de l'étude de cette motion ; il demande de revoir cette priorité.

Mme Leuenberger accueille cette mobilisation en faveur de la jeunesse, y compris la pétition renvoyée en commission tout à l'heure, de manière réjouie et

bienveillante. Elle souhaite exprimer le fait que la question de la jeunesse à Meyrin est un long serpent de mer ; néanmoins le contexte du covid est particulièrement sévère pour les jeunes. Elle rappelle que la commune de Meyrin n'a pas à rougir dans l'investissement qu'elle a en matière de formation, de stages, de jobs ou encore de la création du groupe Accueil Meyrin. Ce dernier n'emploie que des jeunes de la Commune et a été mobilisé auprès de l'administration dans le cadre de la gestion de crise, dans des approches de proximité vis-à-vis de la population, notamment pour rappeler les gestes barrière et gérer les entrées à la piscine. Elle précise que la mobilisation avec la jeunesse se concentre prioritairement sur les situations les plus critiques afin d'éviter des explosions de cellules familiales et des décrochages totaux. Elle invite enfin le Conseil municipal à communiquer auprès de l'administration des cas prioritaires dont il aurait connaissance. Elle termine en indiquant que son propos se voulait néanmoins rassurant dans la mesure où tous les professionnels restent hautement mobilisés, et notamment en faveur de la jeunesse.

* * *

M. Squillaci souhaite prononcer un discours d'au revoir :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'oserai même ce soir chers camarades,

C'est un immense plaisir d'être ici ce soir parmi vous pour ma dernière séance en plénière du Conseil municipal qui plus est, en présentiel, c'est qui vaut la peine d'être souligné, au vu du contexte sanitaire.

J'ai eu peur de ne pouvoir délivrer mon dernier message, suite à un caucus covidé et à un résultat négatif tombé heureusement à 18h10, me permettant d'être parmi vous.

Cela fait près de 6 ans et demi politiques, à cheval sur deux législatures, à vos côtés et de tous les partis, qui ont été pour moi d'une richesse et une découverte continue de belles personnes. Vous êtes toutes et tous uniques et nous ne partageons pas forcément les mêmes idées et idéaux mais que ce fut plaisant de faire ce bout de chemin ensemble, lors de nos différentes soirées, voire après autour d'un verre pour mieux se connaître et continuer nos échanges. Il me semble donc important de vous remercier, vous, ceux avec qui j'ai pu nourrir mes pensées par les échanges et les débats, quelles que soient les positions ou les pensées. Je conçois le travail collaboratif comme essentiel dans un processus d'apprentissage global. J'ai effectivement besoin de confronter mes idées à d'autres formes de pensées pour les actualiser et produire de nouvelles connaissances ou valeurs. Ce fut donc une chance d'avoir pu partager avec vous toutes ces soirées pour le bien de Meyrin.

En effet, nous nous sommes toutes et tous engagés pour notre commune, ou ville selon le parti, et nos administrés. Cette multiculturalité de pensée politique est, comme pour notre commune, une richesse et une particularité à ne jamais abandonner. Pour reprendre Nelson Mandela : 'Aucun de nous en agissant seul ne peut atteindre le succès'. C'est vers cela qu'il faut tendre au-delà des clivages partisans. D'ailleurs c'est avec une certaine satisfaction que je constate que cette vision se met gentiment en œuvre durant cette législature avec des objets politiques

déposés par plusieurs partis mais liés par des valeurs communes. Continuez comme cela pour le bien commun et en tout temps.

Je dois tout de même admettre que ces quelques années n'ont pas toutes été agréables et que le doute sur la pertinence de l'investissement au regard du résultat espéré a été parfois présent. De même que des positions ou des tensions ou encore des paroles difficiles à entendre, lors des prises de position des groupes, par exemple lors du vote du budget, resteront malheureusement dans mes souvenirs.

Mais comme mentionné auparavant, ces années ont également permis de vivre un partage, des échanges et une expérience humaine et politique incroyable. C'est cela que je veux prendre avec moi. Je suis également satisfait de savoir que la chaise que je laisse vide sera repourvue par une femme d'expérience ayant déjà siégé et qui permettra, pour le groupe, d'augmenter le pourcentage des femmes à presque la parité. Je lui formule mes meilleurs vœux de succès pour la reprise de ce mandat.

La décision d'arrêter ce mandat n'a pas été des plus faciles, étant donné que cette dernière est la fin pour moi de plus de 20 ans d'engagements divers, parfois en parallèle, en profit de la Commune et de ses habitants, mais il est venu le temps de me consacrer à ce que j'estime comme essentiel, ma famille. Je ne sais pas encore s'il s'agit d'un au revoir ou d'un adieu du monde politique, mais le temps de voir grandir mes filles me permettra de bien réfléchir à mes prochains engagements dans le futur pour la Commune.

Pour finir, je souhaite ici remercier très sincèrement tous les personnes de l'Exécutif et de l'administration dont le travail au quotidien et au profit de nos administrés est précieux et de qualité. Je tiens également à remercier ceux qui dans l'ombre font que nous puissions nous tous nous réunir et travailler sans grande difficulté, en sécurité et bien sûr, comme tout à l'heure, avec le ventre plein.

Avant de clôturer, permettez-moi de remercier M. le Président de m'avoir laissé cette opportunité de délivrer ces quelques mots en fin de séance afin de clôturer ces presque 6 ans et demi à vos côtés (pour certains). Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et permettez-moi, qui sait, un 'à bientôt'.

Vive Meyrin, vive notre système politique suisse et de milice et je vous remercie de votre patience et écoute.»

Applaudissements.

M. Dournow lève la séance et invite les personnes présentes à descendre à la salle de réception pour prendre le repas.

La séance est levée à 20h45/SPA.

**Séance du 14 décembre 2021
tenue en séance ordinaire**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 17 janvier 2022.

Le 2^{ème} secrétaire :

Fabien Grognuz

Le Président :

David Dournow